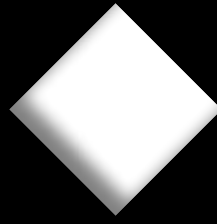




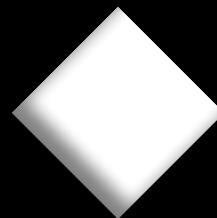
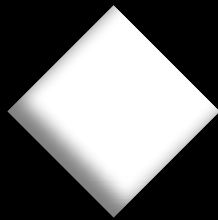
2^e ÉDITION

Luxembourg Tourism Awards 2023

LE TOURISME ACTIF



LUXEMBOURG
**TOURISM
AWARDS**



Le Tourisme Actif à l'honneur

Une thématique qui appuie les piliers de la marque Visit Luxembourg: **fiabilité, ouverture d'esprit et dynamisme** ainsi que le positionnement de **nouvelles perspectives** avec la valeur émotionnelle d'**expériences enrichissantes**.

Depuis les années 1990, on assiste au passage du tourisme passif (temps de repos) au tourisme actif : **ouverture sur d'autres cultures, pratique d'activités locales, qui demandent souvent un dépassement de soi, un apprentissage pour un développement personnel**.

Le tourisme actif est donc une **philosophie qui combine l'aventure, l'écotourisme et le tourisme culturel** dans les voyages ou visites de découverte.

C'est un tourisme d'**expériences authentiques** qui vise à apporter une valeur ajoutée à la destination Luxembourg, en profitant de toutes ses **ressources naturelles et patrimoniales**.

Préface

LUXEMBOURG TOURISM AWARDS 2023



Lex Delles
Ministre du
Tourisme

Le Luxembourg dispose d'un potentiel remarquable en tant que destination touristique. Riche en culture et en histoire, le Grand-Duché se qualifie par ses villes animées, ses sites touristiques idylliques, ses paysages magnifiques et ses forêts luxuriantes.

Au fil des ans, l'offre touristique du Luxembourg a gagné résolument en importance, notamment en ce qui concerne des activités de plein air au milieu d'une nature intacte ainsi que des expériences culturelles et gastronomiques uniques.

Les *Luxembourg Tourism Awards* ont pour vocation de faire valoir cette capacité à exceller, à s'adapter aux attentes des visiteurs et à contribuer à la qualité de vie des résidents, des frontaliers et des touristes.

Pour mettre en valeur les acteurs du secteur, je me réjouis tout particulièrement de lancer la 2^e édition du concours *Luxembourg Tourism Awards*. Le thème choisi pour cette année est le «tourisme actif» qui englobe aventure, découverte et écotourisme. Cette branche figure parmi la liste des priorités de notre stratégie touristique de loisir.

J'encourage dès lors tous les acteurs du milieu touristique qui proposent des offres dans le domaine du tourisme actif de participer à notre concours. Ce dernier est regroupé en différentes catégories: culture, aventure, écotourisme, hôtel, camping, gîte, gastronomie et bénévolat méritant. S'y rajoute le coup de cœur du public qui sera décerné suite aux votes sur le site www.tourismawards.lu. Le concours s'adresse également aux communes qui, à travers maints services et initiatives offerts aux touristes, sont des acteurs touristiques clés du pays.

À travers ces prix, nous cherchons à récompenser les acteurs du tourisme qui ont contribué à la mise en lumière de la qualité de la destination du Luxembourg. Cette brochure comprend les explications sur les *Luxembourg Tourism Awards 2023* et est également téléchargeable sur le site www.tourismawards.lu.

En espérant de vous retrouver parmi les participants des *Luxembourg Tourism Awards 2023*, je vous souhaite une bonne lecture.





Les catégories

LUXEMBOURG TOURISM AWARDS 2023

Une 2^e édition ouverte à tous les projets qui remplissent les critères définis, **sans restriction dans le temps**, à condition que les offres soumises soient toujours existantes.

CULTURE

Une catégorie ouverte à toutes les offres qui ont pour but de faire découvrir le patrimoine culturel d'une région et, par extension, le mode de vie de ses habitants.

AVENTURE

Une catégorie ouverte à toutes les offres qui s'adressent aux touristes aventureux qui choisissent des vacances plus actives, qui associent à la fois exploration et voyage (activités physiques et sportives, découverte de la nature, etc.).

ÉCOTOURISME

Une catégorie ouverte à toutes les offres réduisant l'impact des déplacements, privilégiant les mobilités douces, non polluantes, en favorisant la biodiversité et le respect des patrimoines existants.

HÔTEL

Une catégorie ouverte aux exploitants d'hôtels qui soutiennent le secteur touristique en établissant des partenariats avec celui-ci, en proposant des infrastructures dynamiques et en encourageant leur clientèle à visiter le pays et à y effectuer des activités.

CAMPING

Une catégorie ouverte aux exploitants de campings qui soutiennent le secteur touristique en établissant des partenariats avec celui-ci, en proposant des infrastructures dynamiques et en encourageant leur clientèle à visiter le pays et à y effectuer des activités.

GÎTE

Une catégorie ouverte aux exploitants de gîtes qui soutiennent le secteur touristique en établissant des partenariats avec celui-ci, en proposant des infrastructures dynamiques et en encourageant leur clientèle à visiter le pays et à y effectuer des activités.

GASTRONOMIE

L'expérience du visiteur actif peut aussi être directement en lien avec la cuisine et les produits locaux. Une catégorie ouverte aux offres dédiées à la gastronomie locale dans le but de découvrir l'histoire, le savoir-faire et la culture du Luxembourg - ou de l'une de ses régions - à travers des spécialités culinaires.

BÉNÉVOLE MÉRITANT

Une catégorie ouverte aux acteurs d'activités touristiques pour proposer et mettre à l'honneur le bénévole de leur choix.

L'engagement des bénévoles est essentiel au bon déroulement et à la réussite d'une expérience touristique, quelle qu'elle soit.

Par extension, ils contribuent à l'image du territoire, à son attractivité et au reflet des valeurs positives de la destination Luxembourg.

PRIX DÉCERNÉS

Un gagnant par catégorie

Un coup de cœur du public toutes catégories confondues

(vote via le site internet www.tourismawards.lu)

Un Prix Commune Méritante toutes catégories confondues

Le règlement

LUXEMBOURG TOURISM AWARDS 2023

1. LE CONCOURS

Luxembourg Tourism Awards 2023 est un concours qui vise à récompenser les acteurs du milieu touristique pouvant présenter une réalisation portant sur la mise en place d'une offre touristique dans le segment du tourisme actif. La réalisation présentée doit s'intégrer dans la philosophie du tourisme actif, à savoir une ouverture sur d'autres cultures, la pratique d'activités locales qui peuvent demander un dépassement de soi, un apprentissage pour un développement personnel. Le tourisme actif est étroitement lié au tourisme rural, il est d'ailleurs pratiqué par des personnes très attachées à l'environnement, car il est basé sur un tourisme écologique et durable. Le tourisme actif est donc une philosophie qui combine l'aventure, l'écotourisme et le tourisme culturel dans les voyages ou visites de découverte.

Les projets soumis au concours n'ont aucune restriction de durée dans le temps, en revanche ils doivent impérativement être existants et opérationnels. Des projets, idées ou concepts en cours de réalisation ou en phase de planification sont exclus du concours.

Le concours est divisé en sept catégories :

- Culture
- Aventure
- Ecotourisme ou activités écotouristiques
- Hôtels
- Campings
- Gîtes et hébergements insolites
- Gastronomie

Chaque soumissionnaire peut introduire plusieurs soumissions. Des soumissions identiques ne peuvent pas être présentées dans plusieurs catégories. Sont exclu du concours, les projets qui se sont vu décerner un prix d'Excellence ou un prix Coup de cœur lors de l'édition 2021 des Luxembourg Tourism Awards.

Pour chaque soumission, le soumissionnaire se voit attribuer un numéro ID, propre à sa soumission. Ce numéro ID doit être indiqué lors de toute correspondance.

2. L'ORGANISATEUR

La Direction générale du tourisme du Ministère de l'Économie (ci-après: «Organisateur») organise le concours nommé Luxembourg Tourism Awards 2023 (ci-après: «LTA 2023»).

3. LES SOUMISSIONNAIRES

Est éligible à une soumission, toute société commerciale, fondation, établissement public, association sans but lucratif, administration communale ou personne physique ayant son activité principale et son siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

4. LA DURÉE DU CONCOURS

Le concours est limité dans le temps. La date d'ouverture du concours, son déroulement dans le temps et la date de la clôture du concours peuvent être consultés sur le site internet www.tourismawards.lu.

5. LE JURY

L'Organisateur établit un jury composé de 5 personnes. La soumission remplissant les conditions définies aux points 1. et 3. du présent règlement reçoit le statut de lauréat. Parmi les lauréats, le jury sélectionne jusqu'à cinq finalistes par catégorie, ceci en application des critères repris dans le document «Critères d'appréciation LTA 2023» qui peut être consulté sur le site internet www.tourismawards.lu. L'Organisateur informe les lauréats sur leur statut de finaliste. La sélection et les évaluations du jury ne sont pas remises aux soumissionnaires. Après l'avoir prévenu au préalable, l'Organisateur se réserve le droit de rendre visite au soumissionnaire afin de pouvoir éventuellement évaluer sur place le projet soumis, voir le document «Annexe au règlement des LTA 2023» qui peut être consulté sur le site internet www.tourismawards.lu.

Le jury est dirigé par un président qui est désigné parmi les membres du jury le jour de la première délibération et qui a pour mission de veiller au bon fonctionnement des délibérations. En cas d'égalité des votes, la voix du président est prépondérante.

Le jugement du jury est définitif et sans possibilité de faire appel.

6. LES CRITÈRES DE JUGEMENT

Les critères de jugement sont basés sur la grille d'évaluation repris dans le document «Critères d'appréciation LTA 2023». Ces critères sont applicables aux lauréats et aux finalistes.

7. LES AWARDS

En application des critères repris dans le document «Critères d'appréciation LTA 2023», le jury choisit un gagnant par catégorie. Le gagnant d'une catégorie se voit attribuer le prix d'Excellence dans cette catégorie.

Les gagnants du prix d'Excellence reçoivent un trophée et une plaque qui peut être apposée à l'entrée de leur établissement où à un emplacement adapté.

Les lauréats, les finalistes et les gagnants sont publiés avec leurs projets sur le site internet des LTA 2023 www.tourismawards.lu.

Les lauréats, les finalistes et les gagnants reçoivent un label LTA 2023. Ce label est destiné à leur communication d'entreprise dans le but de pouvoir renseigner sur leur statut au sein des LTA 2023. Le label LTA 2023 peut être utilisé sur les supports qu'ils détiennent, par exemple dans la signature d'e-mail, dans des magazine d'entreprise, sur leur site internet, sur les réseaux sociaux et sur leur matériel de promotion. L'utilisation graphique du label LTA 2023 est réglementée par la charte graphique des LTA 2023 et sera communiquée aux lauréats, finalistes et gagnants lors de l'obtention de leur statut respectif.

Les finalistes et les gagnants peuvent utiliser le logo du LTA 2023 à des fins publicitaires pendant deux ans à partir de la date de la publication des gagnants du LTA 2023.

8. LES PRIX SPÉCIAUX

Le prix spécial «Commune méritante» est décerné par le jury au meilleur projet soumis par une administration communale. La sélection pour le prix spécial «Commune méritante» se fait toutes catégories confondues en application des critères repris dans le document «Critères d'appréciation LTA 2023».

Le prix spécial «Bénévole méritant» est décerné par le jury à des personnes bénévoles œuvrant en faveur du tourisme luxembourgeois. Le jury peut désigner un ou plusieurs prix spéciaux «Bénévole méritant». Un formulaire de candidature en vue de l'obtention du prix spécial «Bénévole méritant» est disponible en ligne sur le site internet www.tourismawards.lu.

Le prix spécial «Coup de cœur du public» est décerné au projet qui obtient le plus grand nombre de votes sur le site internet www.tourismawards.lu. En cas d'égalité de votes, le jury choisit le gagnant en application des critères repris dans le document «Critères d'appréciation LTA 2023».

9. LES SOUMISSIONS

Pour qu'une soumission soit recevable, elle doit remplir les conditions définies aux points 1. et 3. du présent règlement et les documents accompagnant la soumission doivent être téléchargés sur le site www.tourismawards.lu avant la clôture des soumissions.

L'Organisateur se réserve le droit de prolonger la période de soumission. Toute prolongation de ladite période sera annoncée sur le site www.tourismawards.lu.

Le formulaire de dépôt des soumissions est disponible en ligne sur le site internet www.tourismawards.lu. Il peut être complété en anglais, en français ou en allemand.

Toute correspondance adressée à l'Organisateur doit porter impérativement le numéro de référence ID qui figure sur l'e-mail de confirmation que le soumissionnaire reçoit après avoir complété la soumission en ligne sur www.tourismawards.lu.

Le soumissionnaire est responsable de l'exactitude des données fournies par lui pendant le concours. L'information donnée doit être véridique.

Il n'existe aucun droit de participation au concours.

Les œuvres et documents déposés ne sont pas retournés au soumissionnaire. Le cas échéant, les différents documents déposés, relatifs à la réalisation, ne peuvent être soumis par le soumissionnaire sans l'accord du propriétaire légal.

10. AUTORISATION D'UTILISATION DU MATÉRIEL SOUMIS

Le soumissionnaire donne expressément son accord à ce que l'Organisateur puisse utiliser lui-même et mettre à disposition le matériel soumis à toute institution et organisme lié à l'Organisateur (comme par exemple Luxembourg for Tourism, les offices régionaux de tourisme, etc.) à des fins de reproduction et d'affichage public (comme par exemple sur des brochures, des affiches, des communiqués de presse, des sites internet, les réseaux sociaux etc.) et ce sans dédommagement pour le soumissionnaire. Au cas où une photographie ou un document fait référence à d'autres personnes, le soumissionnaire devra avoir obtenu l'autorisation de ces personnes afin de permettre à l'Organisateur d'utiliser cette photographie ou ce document.

L'Organisateur se réserve le droit d'enregistrer, de filmer, de photographier et de publier tout contenu en relation avec une cérémonie de remise des prix.

11. DÉSISTEMENT, ANNULATION ET EXCLUSION DU CONCOURS

Le soumissionnaire peut se désister jusqu'au jour même de la clôture des inscriptions, sauf incident de force majeure, par e-mail à l'adresse info@tourismawards.lu en mentionnant le numéro de référence ID qui lui a été attribué lors de sa soumission en ligne.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin au concours à tout moment sans préavis et sans donner de raison. L'Organisateur fait usage de cette option notamment si la bonne exécution du concours ne peut être garantie pour des raisons techniques (par exemple virus dans le système informatique, manipulation ou erreurs matérielles ou logicielles) ou pour des raisons juridiques. Au cas où moins de dix candidats qualifiés s'inscrivent, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler le concours.

En cas de violation des règles du concours, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure des soumissionnaires. Est également exclu tout soumissionnaire qui donne de fausses informations ou qui obtient un avantage par manipulation.

Le jury et les membres de leur famille ainsi que les employés de l'Organisateur et les membres de leur famille sont exclus de la participation.

12. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies sont exclusivement traitées par l'Organisateur en vue de la participation au concours. Les données sont traitées de façon strictement confidentielle et en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). Elles ne seront pas communiquées à des destinataires tiers, sauf instruction spécifique du soumissionnaire et sous réserve des prescriptions légales ou réglementaires applicables.

Les données à caractère personnel seront conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité pour lesquelles elles sont traitées. Conformément au RGPD, le soumissionnaire dispose d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, à l'effacement et à la portabilité sur les données à caractère personnel le concernant, ainsi que d'un droit à la limitation et/ou d'un droit d'opposition au traitement de ses informations en envoyant sa demande à l'adresse suivante : Ministère de l'Économie, Direction générale du tourisme, 19-21 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

13. PARTICIPATION AU CONCOURS ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout dépôt de soumission implique l'acceptation pure et simple du présent règlement tel quel, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par l'Organisateur dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Aucune contestation ne pourra être formulée.

14. DÉPÔT LÉGAL

Le présent règlement est consultable sur www.tourismawards.lu. En cas de circonstances exceptionnelles, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment, en tout ou en partie, à condition d'en informer les participants par une annonce sur www.tourismawards.lu. L'Organisateur s'engage à en informer les participants par une annonce sur www.tourismawards.lu.

Comment participer aux « Tourism Awards »

Soumettez votre projet
lié au tourisme actif sur
www.tourismawards.lu si:

- L'offre est toujours
existante, peu importe sa
durée dans le temps
- L'offre n'a pas déjà été
récompensée par un prix
d'Excellence ou un Coup
de cœur lors de l'édition
précédente

COMMUNICATION EXTERNE

Site officiel
tourismawards.lu

Email
info@tourismawards.lu



www.tourismawards.lu



VISIT 
LUXEMBOURG



LUXEMBOURG
**TOURISM
AWARDS**



LUXEMBOURG
**TOURISM
AWARDS**

